

## SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER INDO-CHINOIS (1901-1908)

Filiale des Batignolles et de la Régie Vitali  
construction du [chemin de fer du Yunnan](#)

Épisode précédent :  
[Mission Blondelet \(1899\).](#)

Société de construction de chemins de fer indo-chinois  
Constitution  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 août 1901)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Constantin, notaire à Paris, le 24 juillet 1901, MM. le comte Georges Vitali et Albert de Biedermann, ayant agi comme administrateurs de la Régie générale des chemins de fer, et M. Jules-Édouard Goüin, ayant agi comme administrateur de la Société de construction des Batignolles, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Société de construction de chemins de fer indo-chinois.

La société a pour objet : L'entreprise des travaux de construction de la ligne de chemin de fer de Laokay à Yunnan-Sen et de travaux et fournitures pour les lignes de chemins de fer de l'Indo-Chine, de Haïphong-ville à Laokay et de Haïphong-ville à la gare maritime ; l'entreprise de la construction de toutes autres lignes de chemins de fer en Indo-Chine et en Chine ; l'exploitation de toutes lignes de chemins de fer dans les mêmes pays, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rapportant à ces entreprises. La société pourra réaliser ces entreprises et opérations, soit qu'elle contracte directement et les suive pour son propre compte, soit qu'elle s'y intéresse par voie de participation, de commandite ou autrement, soit quelle contracte pour le compte de tiers, qu'elle sous-traite ou qu'elle contracte pour son compte avec le concours de participants, de commanditaires ou de cointéressés, sous une forme quelconque.

Le siège de la société est à Paris, provisoirement 66, rue Basse-du-Rempart (IX<sup>e</sup> arrondissement).

La durée de la société sera de 15 années.

Le capital social est fixé à 4 millions de francs, divisé en 800 actions de 5.000 francs chacune, entièrement souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 5 % pour la réserve légale ; les sommes qui seront déterminées par l'assemblée générale, pour servir à la constitution de réserves spéciales. Le surplus reviendra : 3 % au conseil d'administration, 22 % aux deux sociétés fondatrices et 75 % aux actionnaires. Le droit aux 22 % attribués aux sociétés fondatrices résulte uniquement des statuts et il n'est pas créé de titres représentant cette attribution.

Ont été nommés administrateurs : MM. Albert de Biedermann, Georges Génébrias de Fredaigue<sup>1</sup>, Jules Goüin, susnommé, Émile Ullmann [Comptoir national d'escompte de Paris], Maximilien Vieuxtemps<sup>2</sup> et le comte Georges Vitali. — *Petites Affiches*, 17 août 1901.

---

Société de construction de chemins de fer indo-chinois  
Appel de fonds  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 février 1903)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel du 2<sup>e</sup> quart des actions restant à libérer, soit 1.250 francs par action. Les versements seront reçus jusqu'au 20 février 1903 à la caisse de la Banque de l'Indo-Chine, 15 bis, rue Laffitte, à Paris, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. — *Petites Affiches*, 4 fév. 1903.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des affaires étrangères  
(*Journal officiel de la République française*, 31 décembre 1903)

Officier  
Vitali (Georges), président de la Régie générale des chemins de fer et de la Société de construction des chemins de fer indochinois. Chevalier du 23 juin 1888.

---

AVIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1905, p. 4)

Henri Péchin\*, architecte, lauréat de l'École des Beaux Arts de Paris, devant terminer le 31 juillet 1905 son engagement avec la Société des chemins de fer indo-chinois, pour cessation des travaux de Gia-Lam (près Hanoï), à l'honneur de prévenir le public qu'il se tient à sa disposition pour travaux de bâtiments, établir projets, plans, devis et expertises. 79, boulevard Rialan, Hanoï.

---

<sup>1</sup> Georges Génébrias de Fredaigue (Nouic, Haute-Vienne, 1857-Paris, 1919) : il gravit les échelons à la Société générale, d'inspecteur (1882) à administrateur (1909). Son représentant au conseil de nombreuses sociétés dont le Chemin de fer Damas-Hamah et prolongements (président). Voir encadré.

<sup>2</sup> Maximilien Vieuxtemps : né à Petrograd le 6 janvier 1848. Fils du violoniste et compositeur Henry Vieuxtemps (1820-1881) et de Joséphine Eder. Marié à Julie de la Blanchetais, professeur de chant. Dont Jean Vieuxtemps, ingénieur à la Société des Batignolles, chevalier de la Légion d'honneur. Ingénieur ECP promotion de 1869 (celle de Jules Goüin), ingénieur, puis administrateur (1901-1912) de la Société des Batignolles. Son représentant au conseil des Chemins de fer des Bouches-du-Rhône, du Dakar-Saint-Louis et de la Société syrienne de construction et d'exploitation. Décédé à Paris XVII<sup>e</sup> le 13 février 1926.

Arthur LAN, chef comptable à Laokay (1904)

Né à Paris III<sup>e</sup>, le 2 janvier 1845.

Fils de Lazare Lan et de Joséphine Désirée Salomon.

Frère cadet d'Émile Lan, dessinateur.

Marié avec Emma Lévy.

Dont : Jean-Jacques Lan (Paris, 1877-Nice, 1965), directeur de l'École supérieure d'agriculture de Hanoï, puis [entrepreneur](#) (1934) et transitaire (1940) :

Veuf, remarié le 17 nov. 1908, à Paris X<sup>e</sup>, avec Émeline Léonie Émilienne Mélanger, modiste, veuve de Friedrich Birmelin.

En 1877 : chef comptable du [Crédit foncier colonial](#).

Décédé le 27 mars 1932 à Paris XI<sup>e</sup>.

(En participation avec Martin L. Mickelsen, de l'université de Géorgie)

CHEMINS DE FER DE L'INDO-CHINE ET DU YUNNAN

(*Le Journal des finances*, 30 septembre 1905)

.....  
En ce qui concerne la ligne chinoise de Yenbay à Yunnan-Sen, la Compagnie a traité à forfait pour son établissement avec la Société de construction de chemins de fer indo-chinois.

Le nouveau tracé proposé par le conseil a été définitivement accepté par les autorités compétentes. Les études d'exécution, le chemin de fer de service, les installations diverses sont terminées depuis le mois de mai, mais l'entreprise rencontre des difficultés, notamment du côté de la main-d'œuvre.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1906)

6 juin, 4 h., ext. — Société de construction des chemins de fer indo-chinois. — Au siège social, 6, boulevard de la Madeleine. — Ordre du jour : Délibérer sur une modification de l'article 15 des statuts qui fixe le nombre des administrateurs. — *Petites Affiches*, 24 mai 1906.

SUCCESSIONS VACANTES AUX COLONIES  
(*La Dépêche coloniale*, 8 septembre 1906)

INDO-CHINE

## BUREAU DE HANOI

.....  
Succession de M. Busonnais (Jean-Baptiste-René), tâcheron à la Société de construction des chemins de fer du Yunnan, décédé le 23 janvier 1906 à l'hôpital de Hanoï.

---

### TRIBUNE LIBRE (*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> novembre 1906)

— Nous rappelons que tout ce qui paraît sous cette rubrique n'engage en rien la responsabilité du journal.

#### À la Société de constructions des chemins de fer indo chinois

On nous écrit :

Il est peu de questions économiques qui donnent lieu de nos jours à d'aussi ardentes discussions que celles des salaires, et la vivacité de ces discussions se comprend sans peine car elles sont d'un intérêt vital et constant pour le prolétariat.

En France, l'ouvrier et l'employé sont l'objet d'une sollicitude presque exagérée de la part des pouvoirs publics, tandis qu'ici, l'indifférence semble animer toute l'administration indochinoise ; heureusement que dans le Commerce et l'Industrie, il se trouve encore des hommes auxquels le bien-être de leur personnel tient à cœur et profitent de toutes les circonstances pour montrer leur préoccupation inquiète.

Aujourd'hui que le taux de la piastre est à 2 fr. 85 et sera sous peu à 3 francs et que l'Administration Supérieure, soucieuse de ses fonctionnaires a, par un arrêté, fixé à 2 fr. 50 le taux de paiement des soldes de 5.000 francs et au-dessous, nous faisons appel à la Société de construction de chemins de fer indo-chinois, qui est la plus grosse entreprise du Tonkin, et occupe un personnel nombreux, la priant de suivre l'exemple en fixant, comme l'administration, le paiement des appointements au taux de 2 fr. 50 pour les mêmes soldes. Dans ce cas, on ne pourrait que louer les sentiments de celui qui préside à la S. C. I. de cette généreuse initiative.

Nombreux sont des agents, sur la ligne du Yunnan, qui gagnent 9-10-11-12 francs par jour, pour qui, la hausse constante de la piastre est onéreuse, d'autant plus qu'ils sont obligés d'avoir recours sur place aux commerçants indigènes que le taux de la piastre laisse absolument indifférents. On se rend facilement compte de la perte subie, par cette catégorie du personnel, payé en France, par suite de la fluctuation de l'argent.

La cherté des vivres — les difficultés de transports — les mille privations qu'impose la brousse, ajoutées au taux onéreux de la piastre, sont autant de considérations dignes d'intérêt, qui rendent la vie difficile et parfois cruelle aux nombreux petits agents qui sillonnent la ligne.

En s'attirant l'estime de ces derniers, par suite de la marque de bienveillance que la S. C. I. ne manquera de leur témoigner, nous en sommes persuadés, elle ne fera qu'augmenter son prestige, un moment tombé, par suite des calomnies de certaines feuilles anglaises, en montrant qu'elle est bien la Société où les sentiments d'humanité et d'équité ne sont pas éteints.

Nous attendons, avec impatience, pour les petits employés de la ligne du Yunnan, l'établissement du taux de 2 fr. 50. qui honora lauré de cette décision, et l'exemple venant des grandes entreprises, nous ne doutons pas qu'elle se généralise dans toute la colonie.

P.P.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1906)

C'est écœurant !.. —On nous assure, et c'est du service de la curatelle que nous tenons la nouvelle, que M. Marc Jollivet, fils de notre regretté confrère Jollivet, est décédé depuis un mois dans la vallée du Nam-Ty où il travaillait en qualité de surveillant de travaux pour la Cie du Yunnan. Cette nouvelle, si elle est confirmée, est stupéfiante.

Comment ! M. Jollivet père, alors en bonne santé il y a un mois, n'aurait pas appris la mort de son fils ? La Cie du Yunnan se serait permis de cacher à ce vieillard la perte cruelle qu'il venait de faire ? Et en vertu de quel droit, s'il vous plaît, les négligents autant qu'omnipotents chefs de cette société se permettent-ils de jouer ainsi avec la mort ?

C'est honteux et c'est écœurant...

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1906)

M. Guillemoto demeure. — On nous écrit : C'est du moins ce que l'on dit à Hanoi dans les milieux officieux qui se prétendent les mieux renseignés . un avenir prochain nous apprendra s'ils ont raison.

Quoiqu'il en soit, nous croyons intéressant de rappeler les bruits qui circulaient en ville au moment où la nouvelle du départ de M. Guillemoto fut lancée.

On disait, avec raison ou non, que le rappel du directeur général des Travaux publics de l'Indo-Chine était dû à l'obstination de ce dernier qui refusait, de concert avec M. Broni, gouverneur général p. i., de payer à la néfaste Compagnie de construction du Yunnan une somme de X francs portée comme avance.

Or, ce qui fut une avance.... illicite, n'est pas indemnité, et nous nous étonnons que le gouvernement métropolitain sans étudier la question, n'ayant l'air de connaître d'ailleurs aucun élément de la discussion, se soit permis, malgré les conseils sages et éclairés, en l'occurrence, de MM. Broni et Guillemoto, de donner tort à ces deux fonctionnaires qui soutenaient l'intérêt de la Colonie.

MM. Broni et Guillemoto, en refusant à l'insolente Compagnie de construction du Yunnan des droits auxquels elle n'avait aucun droit, se sont retranchés avec beaucoup de raison derrière les termes de la loi.

Admettons un instant que M. Guillemoto quitte son poste : par qui sera-t-il remplacé ? Par M. Jullidière <sup>3</sup>, selon toute probabilité. Cette succession satisfera-t-elle encore les gros... bonnets de la Cie du Yunnan ? Nous ne le pensons pas du tout. Et pourtant, M. Jullidière est qualifié à tous points de vue pour remplir les fonctions de directeur général des Travaux publics, en admettant la vacance de M. Guillemoto. Alors, que faut conclure ? Que ces messieurs du Yunnan sont consultés préalablement pour la nomination du directeur général des Travaux publics ?! Vraiment ce serait violent que l'intérêt d'une Colonie soit subordonné à celui de quelques accapareurs, à un groupe de financiers touchant de près ou de loin aux Berteaux et aux Clémentel !!....

---

Hanoï

---

<sup>3</sup> René Jullidière (1861-1941) : polytechnicien, directeur général des travaux publics de l'Indochine (1906-1909). Voir [encadré](#).

Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1907, p. 2)

Décès. — Nous apprenons avec regret le décès de M. Adolphe Habauzit<sup>4</sup>, agent de la Société de Construction des Chemins de fer, survenu à Hanoï, le deux janvier à 6 heures et demie du soir.

Les obsèques sont fixées à ce matin vendredi à 7 heures et demie du matin. Nos sincères condoléances.

---

Liste des électeurs de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1907)

Chalamel, Fernand Paul Adolphe<sup>5</sup>, chef dépôt Société construction chemin de fer,  
Le Camus, Gabriel, Henri, comptable Société construction chemin de fer,

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1<sup>er</sup> mai 1908)

12 mai, 2 h. 1/2, extr. — Société de Construction de Chemins de Fer Indo-Chinois.  
— Au siège social, 6, boulevard de la Madeleine, à Paris. Ordre du jour : Examen de la situation de la société : mesures à prendre ; éventuellement, dissolution de la société et nomination de liquidateurs. — *Petites Affiches*, 1<sup>er</sup> mai 1908.

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juillet 1908)

6 août, 4 h. 1/2, ext. — Société de construction de chemins de fer indo-chinois (en liquidation). Au siège social, à Paris, 6, boulevard de la Madeleine. — Ordre du jour : Prendre connaissance de la situation de la société. Entendre le compte rendu de la gestion de M. Navarre, liquidateur de la société ; donner à M. Navarre, *quitus* et décharge de sa gestion de liquidateur. Maintenir M. Navarre en fonctions ou nommer tel autre liquidateur en remplacement et notamment la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan ; conférer au liquidateur tous les pouvoirs nécessaires et d'usage. Nommer, s'il y a lieu, une commission de liquidation. Prendre toutes autres décisions que comporte la situation. — *Petites Affiches*, 27 juillet 1908.

---

Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan  
(*Le Journal des finances*, 15 août 1908)

.....

---

<sup>4</sup> Adolphe Jean Pierre Habauzit : né à Cros-de-Géorand (Ardèche), le 30 janvier 1869.

<sup>5</sup> Fernand-Paul-Adolphe Chalamel : fils aîné de Paul Chalamel (1839-1909), administrateur du Palais du Luxembourg à Paris. Frère de Georges Chalamel (1873-1923), successivement professeur au Tonkin, secrétaire particulier du gouverneur général Klobukowski, directeur du Lycée franco-chinois de Cholon et, par suite de son mariage avec la fille aînée d'Eugène Haffner, directeur des Plantations Hallet.

L'assemblée a autorisé le conseil à accepter, dans le cas où elles lui seraient confiées, les fonctions de liquidateur de la Société de construction des chemins de fer indo-chinois.

---

Construction de chemins de fer indo-chinois  
Remplacement de liquidateur  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 août 1908)

La publication légale relative à la nomination de la Compagnie des Chemins de l'Indo-Chine et du Yunnan, société anonyme, dont le siège est à Paris, rue Pillet-Will, 1, comme liquidatrice de la Société de construction de chemins de fer indo-chinois en remplacement de M. Eugène Navarre, demeurant à Paris, 3, rue Mogador, précédent liquidateur de cette société, auquel elle a donné *quitus*, a été insérée dans les *Petites Affiches* du 26 août 1908.

---